

- système lumineux utilisant un code de couleurs (rouge et vert par exemple) donnant une représentation de l'évolution du niveau sonore.

2.2. Contrôle automatique

Le limiteur de pression acoustique doit à chaque mise en service effectuer une vérification automatique de bon fonctionnement, à l'égard notamment de la chaîne de mesurage. En outre, il doit procéder régulièrement à cette vérification pendant son fonctionnement.

2.3. Contrôle a posteriori

Le limiteur devra conserver en mémoire ou par tout autre moyen, sur une période minimale de quinze jours, un historique de son fonctionnement, comprenant notamment les informations suivantes :

- les dates et heures de mise en service et d'arrêt ainsi que les principaux paramètres de réglage ;

- le cas échéant, le nombre de coupures de l'alimentation électrique de l'installation de sonorisation par le limiteur et les dysfonctionnements détectés lors des procédures de contrôle automatique.

2.4. Installation et réglages

Le limiteur est réglé et scellé par son installateur. L'accès aux paramètres de réglages, ainsi que le réarmement de l'appareil, pourra se faire :

- soit par liaison informatique avec mot de passe. L'utilisation de cette liaison sera enregistrée dans l'historique visé au point 2.3 ;
- soit par des moyens « mécaniques » (par exemple potentiomètres, commutateurs...), disposés dans une trappe verrouillable mécaniquement et scellée (plombage). L'ouverture de cette trappe doit être enregistrée dans l'historique, même lorsque l'appareil est hors tension.

MESURES NOMINATIVES

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 7 décembre 1998 portant classement et affectation (administrateurs civils)

NOR : PRMG9870679A

Par arrêté du Premier ministre en date du 7 décembre 1998 :

Les administrateurs civils dont les noms suivent sont classés dans le corps des administrateurs civils, à compter du 1^{er} novembre 1998, aux classes et échelons fixés ci-dessous, en conservant dans l'échelon auquel ils sont classés l'ancienneté mentionnée ci-dessous :

NOMS, PRÉNOMS	CLASSE	ÉCHELON	ANCIENNETÉ conservée dans l'échelon
M. Bémol (Jean).....	1 ^{er}	4 ^e	1 ^{er} août 1997.
M. Bersac (Patrice).....	1 ^{er}	5 ^e	1 ^{er} octobre 1996.
M. Berthet (Jean-Marie)	1 ^{er}	5 ^e	1 ^{er} novembre 1995.
Mme Bisson (Anne).....	1 ^{er}	2 ^e	1 ^{er} août 1997.
M. Degez (Laurent).....	2 ^e	6 ^e	1 ^{er} janvier 1997.
M. Delbec (Jean).....	Hors	4 ^e	1 ^{er} décembre 1996.
M. Descombes (Gilbert).	1 ^{er}	5 ^e	1 ^{er} juillet 1998.
M. Dumont (Eric).....	1 ^{er}	2 ^e	1 ^{er} novembre 1996.
M. Kaplan (Frédéric).....	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er} août 1997.

NOMS, PRÉNOMS	CLASSE	ÉCHELON	ANCIENNETÉ conservée dans l'échelon
M. Leroy (Philippe).....	1 ^{er}	5 ^e	1 ^{er} août 1998.
M. Petit (Olivier).....	2 ^e	6 ^e	1 ^{er} août 1998.
M. Roussel (Bruno).....	1 ^{er}	4 ^e	1 ^{er} mars 1997.

Sont affectés, à compter du 1^{er} novembre 1998, dans les administrations de l'Etat désignées ci-après les administrateurs civils dont les noms suivent :

- dans les services du Premier ministre : M. Bémol (Jean) ;
- au ministère de l'emploi et de la solidarité : Mme Bisson (Anne) et M. Dumont (Eric) ;
- au ministère de l'intérieur : MM. Descombes (Gilbert) et Roussel (Bruno) ;
- au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (économie et finances) : MM. Bersac (Patrice), Kaplan (Frédéric) et Leroy (Philippe) ;
- au ministère de la défense : MM. Degez (Laurent) et Delbec (Jean) ;
- au ministère de l'équipement, des transports et du logement : M. Berthet (Jean-Marie) ;
- au ministère de l'équipement, des transports et du logement (direction générale de l'aviation civile) : M. Petit (Olivier).

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ

Décret du 9 décembre 1998 portant nomination (inspection générale des affaires sociales)

NOR : MESG9811113D

Par décret en date du 9 décembre 1998, sont nommés inspecteurs généraux des affaires sociales à compter du 27 août 1998 les inspecteurs désignés ci-après :

- M. Michel (Maurice) (1^{er} tour) ;
- Mme Van Lerberghe (Rose-Marie) (hors tour) ;
- M. Laurand (Gérard) (2^e tour) ;
- M. Clary (Guy) (3^e tour).

Arrêté du 1^{er} décembre 1998 fixant la composition du jury de l'examen de sortie en 1999 des élèves de la 37^e promotion du Centre national d'études supérieures de sécurité sociale

NOR : MESS9823785A

Par arrêté de la ministre de l'emploi et de la solidarité et du ministre de l'agriculture et de la pêche en date du 1^{er} décembre 1998, M. Perrot (Jean-Marc), professeur de droit du travail à l'université Lyon-II, est nommé président du jury de l'examen de sortie en 1999 des élèves de la 37^e promotion du Centre national d'études supérieures de sécurité sociale.